

Smaïl Lalmas, président d'Algérie Conseil Export

L'export hors hydrocarbures manque de stratégie

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR MOUNA A.

Reporters : Selon la presse, dans le projet de Loi de finances pour 2015, le gouvernement proposerait d'amender l'article 150 du Code des impôts directs et taxes assimilées. Il voudrait faire baisser l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour les entreprises d'importation et de services, qui passerait de 25% actuellement à 23%, et augmenter celui des entreprises de production, pour le faire passer de 19% à 23%. D'abord, quel commentaire faites-vous à ce genre de décision ?

Smaïl Lalmas : J'ai eu écho du projet d'amendement de l'article 150 du Code des impôts. C'est une décision en parfaite harmonie avec notre politique économique basée sur le « tout import ». Pour rappel, nous avons fait plus de 55 milliard de dollars d'importations en 2013, alors il ne faut pas s'étonner de croiser ce genre de décisions de temps à autre. Donc, pour moi, c'est tout simplement un non-événement, si cela venait à se confirmer, bien sûr. Cela dénote aussi une incohérence flagrante entre les différents services du gouvernement, puisque le programme économique avait normalement pour objectif de développer la production nationale et d'encourager le « made in Algeria ».

Quelles seraient les conséquences d'une telle mesure sur le développement des exportations ?

Nos opérateurs s'attendaient plutôt à des mesures qui pourraient éventuellement les inciter à redoubler d'effort et à les protéger face à une concurrence déloyale, un environ-

nement économique hostile, et ne pas les laisser être tentés comme beaucoup d'entre eux par l'import ou d'autres créneaux qui n'apportent pas de valeur ajoutée au pays. Exporter ou se positionner à l'international requiert une politique d'exportation qui s'appuie avant tout sur un tissu industriel intense et diversifié, susceptible de proposer des produits concurrentiels, avec une maîtrise parfaite des paramètres de production et qui soit appuyée par des mesures incitatives, notamment de nature fiscales. Malheureusement, encore une fois, la logique a fait défaut, laissant place à des décisions contre-productives. Vous devez donc comprendre que ce genre de décision va à contresens de toute logique de promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie, puisqu'elle décourage nos producteurs.

Les raisons avancées pour cette mesure disent que la fixation du taux d'IBS en tenant compte de ces éléments a engendré plusieurs difficultés. Ainsi, les services d'assiette et de contrôle rencontrent beaucoup de problèmes pour la mise en application de ces taux. Ces difficultés sont notamment soulevées lorsque la même société exerce plusieurs activités relevant de taux différents. Etes-vous convaincu par cet argument ?

Vous savez, une décision est toujours motivée par le souci d'améliorer ou d'apporter un changement positif à une situation donnée. Les raisons avancées pour cette mesure sont, à mon avis, insensées, pour la simple raison que pour simplifier la tâche aux employés du fisc, on détruit notre secteur productif, qui se porte déjà très mal. Je dis qu'il y

a un sérieux problème. Pour régler le problème des différents taux, il faut plutôt penser à des solutions plus techniques, en formant, par exemple, le personnel du fisc sur des logiciels informatiques conçus et adaptés aux besoins de l'administration, en prenant en compte les différents taux, en simplifiant ainsi la tâche aux agents, tout en visant une certaine objectivité dans le traitement des dossiers.

Le gouvernement pense aussi pouvoir prévenir la fraude fiscale. « La pratique a démontré que plusieurs sociétés procèdent dans un premier temps à l'inscription au Registre du commerce principal pour exercer des activités qui relèvent du taux de 25% et, par la suite, demandent une autre inscription secondaire pour exercer des activités qui relèvent du taux de 19% », explique le texte. Qu'en pensez-vous ?

Je dis tout simplement qu'on ne règle pas un problème en créant d'autres. La fraude existe partout, dans toutes les activités et dans tous les secteurs. Cela dit, ce n'est pas en surtaxant les producteurs nationaux qu'on va prévenir la fraude fiscale, pour reprendre le terme avancé. S'il y a fraude, c'est parce qu'il y a complicité à tous les niveaux au sein de nos administrations, tout simplement. Ce n'est donc pas une histoire de lois ou de règlements. Un assainissement s'impose. Il est clair qu'aujourd'hui, il y a d'autres enjeux et de nouveaux défis économiques. Cette situation nécessite une réforme globale de notre fiscalité en la modernisant et l'adaptant aux besoins de notre économie après une large concertation avec tous les acteurs économiques.



Autre sujet, est-ce que les mesures annoncées en grande pompe par le gouvernement concernant le développement des exportations sont visibles sur le terrain ?

Il y a, certes, un certain nombre de mesures de facilitation, mais qui restent difficilement accessibles. La bureaucratiation des procédures et de ces mesures a fini par rendre l'acte d'exporter si contraignant que beaucoup d'opérateurs se sont rabattus sur le marché domestique, limitant leur activité à satisfaire la demande intérieure. L'export souffre d'un manque de visibilité, absence d'une tutelle ou d'une entité apte à mettre en place une véritable stratégie nationale pour la promotion des exportations hors hydrocarbures, qui sera le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. L'Algérie ne dispose pas, aujourd'hui, d'une stratégie de construction d'une nouvelle économie de substitution à l'économie basée sur la rente, qui soit compétitive et diversifiée, ce qui fait que toutes les mesures annoncées ne pourront apporter aucune amélioration concernant les exportations hors hydrocarbures si elles ne sont pas l'objet d'une mûre réflexion, et d'une large concertation dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de développement des exportations hors hydrocarbures. ■